

S'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles : Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉS

- Présenter les recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Susciter une réflexion collective sur les moyens à mettre en œuvre pour permettre son appropriation au sein de l'établissement ou du service
- Apporter des précisions méthodologiques qui permettront d'enrichir les démarches engagées ou à venir
- Permettre aux professionnels de réfléchir à l'adaptation de leurs pratiques afin d'améliorer l'accompagnement des personnes en termes de coopération et de coordination du parcours

CONTENUS

- Analyse du contenu de la recommandation :

Les recommandations :

- Anticipation des besoins particuliers que nécessitent les transitions
- Identification des besoins, attentes, et aspirations de la personne et de son entourage
- Les acteurs de la dynamique du projet de vie de la personne
- Construction du dispositif ressource sur le territoire
- Mise en œuvre des réponses apportées à la personne par le dispositif ressource
- Mise en œuvre des actions du dispositif ressource et interconnaissance des acteurs

Les outils :

- La personne
- L'entourage
- La fonction de coordination et les formes juridiques
- Les fiches acteurs

- Identification des moyens à mettre en œuvre pour une appropriation de la recommandation par l'ensemble des professionnels de la structure

MÉTHODE ET MOYENS

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- Travail collectif et en petits groupes

INFORMATIONS PRATIQUES

Formation organisée en inter ou en intra

Lieu de la formation :

En intra : sur site

En inter : Hérouville-Saint-Clair

Une session en inter peut être organisée sur Rouen en fonction des demandes

Durée :

1 jour

Dates pour inter :

15 octobre 2019

12 mars 2020

1^{er} octobre 2020

Intervenant :

Conseiller technique de l'ORS-CREAI Normandie

Personnes concernées :

Equipes et encadrants d'ESSMS, responsables d'organismes gestionnaires, d'associations d'usagers et/ou de représentants d'usagers.

Coût de la formation :

En intra : 1 200 €

En inter :

- Contribuant volontaire : 190 € par jour et par personne

- Non contribuant volontaire : 280 € par jour et par personne